

FORMATION

« Qualification Maître(sse) de Maison »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et le certificat HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*).

CONTENU DE LA FORMATION 217 ou 231 heures

Bloc 1 : 5 modules spécifiques pour un total de 70 H

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison 7H
- Qualité et sécurité du cadre de vie - 28H
- Entretien du cadre de vie -7H
- Entretien du linge - 7H
- Préparation des repas et hygiène alimentaire - 21H

Bloc 2 : 4 modules en commun SN et MM pour un total de 77 H

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes - 7H
- Les problématiques des publics - 31,50H (module commun SN et MM)
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,50H (module commun SN et MM)
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort-7H (module commun SN et MM)

Bloc 3 : 2 modules en commun SNQ et MM pour un total 49 H

- Le cadre institutionnel de la fonction - 24H50 (module commun SN et MM)
- Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) - 24H50 (module commun SN et MM)

Accompagnement de dossier 21h ou 35h

Méthodologie de réalisation du dossier 21H ou 35H suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'un Certificat de formation de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 217 ou 231 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

Poitiers	Niort*	Saintes	Angoulême*
31 mai au 04 juin 2021	31 mai au 04 juin 2021	14 au 18 juin 2021	14 au 18 juin 2021
14 au 18 juin 2021	du 14 au 18 juin 2021	05 au 09 juillet 2021	05 au 09 juillet 2021
06 au 10 septembre 2021	06 au 10 septembre 2021	13 au 17 septembre 2021	13 au 17 septembre 2021
20 au 24 septembre 2021	20 au 24 septembre 2021	11 au 15 octobre 2021	11 au 15 octobre 2021
04 au 08 octobre 2021	04 au 08 octobre 2021	8 au 12 novembre 2021	8 au 12 novembre 2021
15 au 19 novembre 2021	15 au 19 novembre 2021	30 novembre au 3 décembre 2021	30 novembre au 3 décembre 2021
06 au 08 décembre 2021	06 au 08 décembre 2021	06 au 10 décembre 2021	06 au 10 décembre 2021

*Session, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et inscription prise en compte par ordre d'arrivée

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Pour les professionnels détenteurs de la qualification ou du CQP Surveillant(e) de nuit qui souhaiteraient accéder à la qualification de Maître(sse) de maison bénéficient de validations partielles automatiques, précisées ci-dessous :

	Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de maison		
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe Pluri-professionnelle
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 00

Mail : mm@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 2929,50 € pour un parcours de 217H
ou 3118,50 € pour un parcours de 231h soit 13,50€ / heure**

NOMBRE DE PLACES

**Limité à 16 stagiaires en parcours complet
+ 2 stagiaires en parcours partiel.**